Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le 07/04/2023
ID : 074-200081446-20230405-2023028D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-028

L'an deux mille vingt trois
Le cinq avril
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de ***M. Christophe FOURNIER,*** **Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Subvention USEP

M. Christian SERVAGE expose,

Il est demandé au conseil municipal d'étudier la demande de subvention suivante :

USEP ECOLE TOM MOREL 500 €

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ACCORDER** la demande de subvention ci-dessus.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

M. Mickaël MAISTRE ne prend pas part au vote puisqu'il fait partie de l'USEP.

Délibération votée à 22 Pour.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

Mairie de Glières-Val-de Haute

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023
Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023
Le Maire,
Christophe FOURNIER